

RÉUNION INFORMELLE DU 24 AVRIL 2024

MOUVEMENT DE MUTATION DES AGENTS TECHNIQUES

Depuis quelques années, l'administration nous convie à de simples réunions informelles en lieu et place des Commissions Administratives Paritaires Nationales qui avaient pour mérite de discuter de l'affectation et de la promotion des agents techniques dans un cadre collectif et individuel.

Dans cet exercice limité, la prise en compte par l'administration des aspirations des agents techniques concernant leurs droits à mutation est de fait encore moins à la hauteur des problématiques légitimes de ces agents.

Concernant le mouvement de mutation des agents techniques de cette année, vous avez publié la semaine dernière, sur Ulysse, la situation des effectifs après mouvement par département mais vous ne informez pas des fonctions et des sites concernés dans les nombreux départements en vacances d'emploi.

D'autant plus, en recoupant certains TARGERFIP locaux 2024 obtenus récemment, le nombre d'emplois implantés techniques ne correspond pas du tout au nombre indiqué dans votre document préparatoire. Pour exemple dans le Nord, 35 déclarés en local, 29 pour vous.

Nous vous demandons de nous fournir le TARGERFIP national 2024, détaillé par fonction et par site pour les agents techniques.

204 demandes de mutation ont été effectuées par les agents techniques et seul 22 agents seraient mutés.

La situation est encore bien plus grave car sur ces 22 agents, plus de la moitié sont mutés par obligation, soit suite à des relocalisations, soit suite à des suppressions de fonctions.

On en rajoute encore, des agents prioritaires n'ont même pas obtenu satisfaction malgré leurs demandes dans des départements pourtant déclarés en vacance d'emploi.

Votre logique de suppression des emplois techniques réduit chaque année les éventuelles possibilités de mutation, ce qui est encore aggravé par votre politique de recrutements d'agents sous statut contractuel sur des fonctions pourtant dévolues aux agents techniques. Nous continuons donc de revendiquer le maintien de toutes les missions techniques au sein de la DGFIP et les emplois nécessaires à leur accomplissement.

A la suite de la publication de ce mouvement, vous permettez un dispositif d'extension de vœux sur une liste de postes vacants après la publication du mouvement. Toutefois, il ne concerne, cette année, que 81 postes alors qu'il y a 91 postes non pourvus au regard de votre situation des effectifs techniques après mouvement.

De plus, pour rappel, les agents techniques sont affectés sur une mission/structure. Ces agents ont donc besoin d'informations plus précises sur les postes vacants proposés, notamment pour calculer le temps et les coûts de transport liés à une éventuelle demande.

Nous vous demandons de nous informer, a minima, des suites qui seront données à tous les postes techniques non pourvus à l'issue de cette réunion.

En même temps que nous écrivions cette déclaration, nous avons découvert incidemment sur Ulysse que le mouvement des premières affectations serait publié demain.

Cela s'ajoute à l'information, toujours seulement sur Ulysse, parue hier indiquant que les agents auraient accès à l'information, sous Mouv'RH, de leur mutation une demi-journée avant les élus.

Quel manque de considération pour les représentants du personnel, et surtout des agents qui nous sollicitent !

Nous continuerons de défendre pied à pied les intérêts des agents et de porter leurs revendications y compris dans un cadre de dialogue social à l'agonie.